LE DISCOURS DE M. PAUL REYNAUD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

...et commencent à s'investir à long terme

Bien plus, les capitaux ont commencé à s'investir à long terme dans les fonds d'Etat et les valeurs françaises, ce qui a provoqué à la Bourse une hausse considérable dont les millions de porteurs français sont les bénéficiaires. Aussi, soit dit en passant, j'ai le droit de sourire lorsque certains prétendent que je protège les banques, alors que je diminue de moitié les frais qu'elles perçoivent et que j'accable la foule des épargnants, alors que notre politique vient de leur faire gagner 60 milliards répartis entre tous les propriétés des valeurs françaises.

On a raconté que cette hausse était artificielle, j'ai expliqué à la Chambre vendredi dernier, que nous avons freiné au contraire les mouvements de hausse les plus importants.

Qu'il me soit permis de vous rappeler ce que je vous disais dès le 12 novembre, le soir même du jour où les décrets-lois venaient d'être signés par le président de la République : « La plupart des valeurs qui se négociaient à la Bourse de Paris sont à un cours ridiculement bas, par rapport à leur valeur or » et je vous conseillais d'en profiter. Vous avais-je trompés ? La hausse que je vous avais annoncée était une conséquence certaine de notre politique.

Les valeurs françaises montent à l'étranger

Au surplus, ce n'est pas seulement chez nous que le crédit de la France s'est amélioré. Sur tous les marchés où des titres portant la signature de l'Etat français sont cotés, une hausse considérable s'est produite. A Amsterdam, les obligations du Chemin de fer du Midi libellées en francs français, celles-là par exemple, ont monté de 19 1/2 à 37 7/8 ; à Zurich, les titres des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine ont monté de 61 à 94 1/4 ; à New-York et à Londres, la hausse a été sensiblement la même. Il y a quelques jours, nous avons pu déjà cueillir les premiers fruits que ces résultats comportent.

Emission en Hollande et en Suisse d'un emprunt d'Etat

M. Poincaré, vous vous en souvenez peut-être, avait émis en Hollande, en novembre 1926, quatre mois après son arrivée au pouvoir, un emprunt 7 % placé à 94, par la compagnie des chemins de fer du Maroc, avec la garantie de l'Etat français. Nous avons converti cet emprunt 7 % en un 5 %. L'opération a été un éclatant succès pour le crédit français puisqu'elle a été plusieurs fois couverte. Aujourd'hui, c'est de tout autre chose qu'il s'agit.

Nous venons de conclure avec un groupe de banques étrangères une opération sans précédent par son empleur. Il s'agit de banques hollandaises et suisses, à la tête desquelles se trouvent M. Mendelshon et Cie, la « Nederlandsche Handel Maatschappij » et la « Société de banque suisse ».

L'opération consiste dans l'émission en Hollande et en Suisse d'un emprunt de l'Etat français, portant intérêt à 4 % émis à 95 et remboursable en trente années. Cet emprunt permettra de convertir ou de rembourser tous les emprunts des chemins de fer portant intérêt à un taux supérieur entre 4 1/2 % et 6 1/2 %, placés sur les marchés hollandais suisse et américain. Son montant s'élève à la somme de 175 millions de florins, soit environ 3 milliards 1/2 de francs.

Une opération sans précédent

Ce chiffre permet de mesurer l'ampleur de l'opération. Jamais, et de très loin, même dans les périodes de prospérité, ni le trésor, ni aucune collectivité publique n'ont réalisé de conversion à l'étranger d'une pareille importance et à des conditions aussi avantageuses.

C'est six semaines après l'inauguration de la nouvelle politique dans laquelle nous avons engagé le pays que nous sommes en mesure de vous apporter ces résultats, alors pourtant que l'état de l'Europe pourrait être meilleur et que quelques nuages ont traversé, fugitifs le ciel politique français.

L'importance au point de vue du crédit de la France

Certes, l'économie que va réaliser le Trésor du fait de ces conversions est intéressante : 30 millions pour l'année 1939. Intéressant d'autant plus qu'il s'agit de versements à faire à l'étranger et par conséquent en or, **mais c'est surtout du point de vue du crédit de la France que l'opération prend toute sa valeur.** Il n'y a pas de frontières, vous le savez, au crédit d'un pays. Vous imaginez sans peine toutes les conséquences et toutes les promesses que ce grand événement comporte pour le marché de Paris.

L'étranger nous a fait confiance

Si j'ai voulu vous annoncer cette nouvelle en m'adressant directement à vous, producteurs et épargnants français, qui m'écoutez ce soir, c'est parce qu'elle comporte une double leçon dont nous devons ensemble tirer les conséquences :

La première leçon est la suivante : **Plus vite encore que les Français, l'étranger a compris le sens et la portée de l'œuvre que nous avons entreprise. Il l'a dit d'abord, il l'a prouvé par des actes ensuite.** Etait-il mieux informé de la situation et comprenait-il mieux quelles mesures devaient y remédier ? C'est possible. Ces mesures il a vu que nous les prenions. Il en a tiré les conséquences sans délai. **Il nous a fait confiance.** De cette confiance nous récoltons le profit.

La leçon pour les Français

La seconde leçon est pour vous seuls, Français et Françaises, qui m'entendez. Vous avez suivi le gouvernement. Après le premier mouvement, si explicable, de mauvaise humeur devant les sacrifices demandés, vous avez compris la nécessité de ces sacrifices et vous les avez consentis. L'ouvrier s'est dit : Qu'est-ce que le deux pour cent sur mon salaire, si ce n'est la prime d'assurance grâce à laquelle nous échapperons moi et les miens, à l'inflation de misère qui allait nous prendre tous à la gorge. **Car le mouvement allait subir une accélération tragique si le gouvernement n'avait pas renversé la vapeur.**

D'ailleurs, dans les deux années qui viennent de s'écouler, le prix du pain n'a-t-il pas augmenté de 88 %. Et pour cette augmentation là y a-t-il eu un abattement à la base, y a-t-il eu une réduction pour les familles nombreuses ?

Le producteur et le commerçant asphyxiés par la rareté de l'argent se sont dit : Nous allons enfin respirer, vivre, développer nos entreprises.

De son côté le Parlement et ses Commissions des finances auxquels je tiens à rendre hommage, ont permis, par leur effort qui fut grand, de donner à la France son budget en temps utile.

Lorsque je vous ai parlé pour la première fois, je vous ai dit : **L'Etat présent ne peut pas durer il faut que tous les Français aient la fierté de participer à une grande œuvre collective. C'est ainsi et ainsi seulement, par la collaboration de tous, que le pays sera sauvé.**

Je vous ai apporté il y a six semaines des remèdes et un espoir, aujourd'hui je vous apporte la preuve que la route que nous avons choisie est la bonne. Cette route sera longue, elle sera pénible par moments, mais quand on a l'espoir au cœur on peut surmonter tous les obstacles. Voulez-vous persévérer ? Croyez-vous à la France ? Oui ! n'est-ce pas ! **Alors tous ensemble nous vaincrons.**

LA SÉANCE DU SÉNAT

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. MM. Paul Reynaud, Queuille et Jean Zay sont au banc du gouvernement.

Crédits pour la célébration du centenaire de Gambetta

Le Sénat vote, par 285 voix contre 12, un projet de loi portant régularisation des crédits pour la célébration du centenaire de Gambetta.

Règlement de budgets

L'assemblée adopte ensuite un certain nombre de projets de lois portant règlement définitif des budgets des exercices de 1926 à 1933.

M. Paul REYNAUD déclare qu'il se propose de déposer prochainement la loi concernant le réglement du budget de 1937.

Le Sénat vote ensuite la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant à remplacer le titre de « Patron au bornage breveté » par celui de « Capitaine côtier ».

Est adopté également le projet tendant à l'approbation du protocole additionnel à l'avenant commercial franco-hellénique du 7 mars 1932, signé à Paris, le 16 mars 1934.

La situation des concierges d'immeubles à usage d'habitation

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, relatif à la situation au regard de la législation du travail des concierges d'immeubles à usage d'habitation.

M. FIANCETTE donne l'avis de la commission de législation. Il soutient divers amendements qu'il oppose au texte rapporté par M. LOURTIES, au nom de la commission du Commerce. Le sénateur de la Seine veut notamment établir une distinction entre les concierges des locaux à usage d'habitation et les autres.

M. Fiancette estime que les concierges qui sont attachés à la personne du propriétaire (gardiens d'hôtel particulier) doivent être considérés comme serviteurs à gages (délai congé de huit jours), tandis que ceux qui surveillent l'immeuble à usage d'habitation collective, doivent bénéficier de certaines dispositions du code du travail et notamment d'un délai congé de trois mois.

Finalement, le **projet de loi est adopté avec les amendements Fiancette qui portent sur les délais congés, les vacances payées et la définition de la « faute grave ».**

La réorganisation des théâtres lyriques nationaux

Le Sénat discute ensuite le projet adopté par la Chambre portant réorganisation des Théâtres lyriques nationaux.

M. MAURICE, rapporteur de la Commission de l'Enseignement, demande l'adoption du projet assurant la personnalité civile et l'autonomie financière à la réunion des Théâtres lyriques nationaux.

M. FOURCADE émet quelques réserves mais conclut à l'adoption au nom de la Commission des Finances.

M. Jean ZAY déclare qu'il a dû se contenter en présence de la crise du Théâtre de solutions de fortune. Dans quelques jours, quand le Sénat sera saisi du budget des Beaux-Arts, le ministre demendera au Parlement d'affecter à la nouvelle organisation les crédits antérieurement prévus pour les subventions.

L'Office auquel seront confiés nos deux grandes scenes lyriques respectera leur autonomie.

Quand à la réorganisation de la Caisse des Retraites, elle est indispensable et permettra aux directeurs d'admettre à la retraites de vieux artistes ce que jusqu'ici, un sentiment d'humanité leur interdisait.

Le projet de iol est adopté avec une modification qui nécessitera son retour devant la Chambre.

Le Senat s'ajourne à demain matin 10 h., pour discussion du Budget. Séance levec à 18 h. 25.

A la commission nationale de l'Agriculture

Paris, 27. — La Commission senatoriale de l'Agriculture s'est réunie sous la présidence de M. Marcel Donon

Sur le rapport de M. Beaumont, la Commission a complété l'article premier du projet de loi tendant à reglementer le commerce des produits destinés à l'allmentation des animaux, afin d'exiger des vendeurs de produits composés, l'indication de la teneur des éléments actifs entrant dans la composition de ces produits et des vendeurs de produits mélassés, l'indication de l'origine de ces produits et de la nature de l'adjuvant.

Après avoir examiné l'article de la loi de Finances relatif à la suppression de la taxe maximum de résorption perçue sur les blés d'échange qui a été disjoint par la Commission des Finances, la Commission a ratifié la disjonction de cet article.

Par ailleurs, la Commission demandera le rétablissement des crédits votés par la Chambre en ce qui concerne le chanvre et le lin.

Elle a décidé aussi qu'un de ses membres interviendrait au cours de la discussion de la loi de Finances pour faire augmenter de 700 à 800 millions le total des avances de l'Etat pour faciliter la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes.

La Commission demandera enfin l'attribution de prêts à moyen terme aux agriculteurs ayant subi des pertes de bétail résultant de la fièvre aphteuse.

LE NUMERO 888 DU

Réveil Illustré

EST PARU

Sommaire :

Un Conte :

L'AUTOMOBILE

=o=

POUR QUE LES PEUPLES APPRENNENT A SE CONNAITRE

=o=

Un Roman-Cinéma :

CARREFOUR

=o=

LES ANIMAUX A L'ÉCRAN

=o=

SA PAGE DU TRICOT

=o=

Ses Photos & Ses nombreux dessins humoristiques et deux nouveaux magnifiques romans :

LE LIT VIDE

par Herbert ADAMS

=o=

A l'Ombre du Pseudonyme

par Gilbert JÉRIANNE

DEMANDEZ LE

Réveil Illustré

A TOUS NOS VENDEURS

20 pages : 50 cent.

LA COMMISSION DES FINANCES A ADOPTÉ le collectif de Décembre

Après avoir entendu M. Guy La Chambre, elle a accordé un crédit supplémentaire au ministère de l'Air

Paris, 27. — La Commission des finances de la Chambre a approuvé, sur rapport de M. Jammy Schmidt sur le collectif de décembre. Le rapporteur général a indiqué les principales causes de crédits supplémentaires : conséquences de l'évolution des prix, besoins nouveaux en matière de défense nationale, accroissement des charges de la dette publique.

Il a souligné que ces crédits supplémentaires avaient été nécessaires dans la plupart des cas, par suite de l'insuffisance de nombreuses dotations du budget de 1938, insuffisance contre laquelle la Commission avait protesté.

Aprés diverses observations de même nature, les divers chapitres du collectif ont été adoptés.

Au sujet d'un crédit supplémentaire pour le budget de l'Air au titre du compte des investissements en capital, la Commission a entendu M. Guy La Chambre, ministre de l'Air, qui a fourni toutes explications utiles sur les programmes d'accroissement et de renouvellement du matériel de série ainsi que sur la répartition des crédits entre les divers exercices budgétaires.

Il a répondu ensuite à des questions concernant la mobilisation industrielle et les possibilités de production des usines nationalisées.

Après le départ du ministre, les crédits demandés par le Gouvernement ont été adoptés.

Sur le rapport de M. Serda, la Commission a approuvé le projet portant fixation du budget de l'Algérie pour l'exercice 1939.

Le rapporteur a fait adopter un vœu demandant que la législation algérienne sur le crédit agricole et les coopératives agricoles ou leurs unions fût identique à celle de la métropole.

Enfin, M. Sarda a souligné l'excellent état moral des populations algériennes, le loyalisme et l'attachement des indigènes envers la France.

« CE QU'IL FAUT MAINTENANT, C'EST UNE LIGNE DALADIER DE L'AIR »

déclare le ministre de la Guerre britannique qui visite la ligne Maginot

Paris, 27. — Un de nos confrères rend compte d'un entretien qu'il a eu à Hohwald, avec Sir Hore Belisha, ministre de la guerre britannique qui visite la ligne Maginot.

» Sir Hore Belisha est optimiste, dit-il, et il cite du ministre quelques propos : « Voyez-vous, tout va bien en France. La France c'est la civilisation. La ligne Maginot c'est bien. J'ai dit que je me sentais ici en sécurité derrière elle, c'est tout à fait exact, c'est une chose admirable, unique au monde, ce qu'il faut maintenant, c'est une ligne Daladier de l'Air.

L'Hospitalité va à 100 kilomètres à l'heure en France. La frontière de la France est sur la Tamise, nous avons des intérêts identiques, rien ne peut aller contre ce fait ».

LE RAPPORT DE M. ABEL GARDEY SUR LE BUDGET DE 1939

« Que la France réveille son amour traditionnel du travail bien fait, qu'elle se reprenne à tirer parti de ses qualités et elle ne tardera pas à surmonter les difficultés du moment »,

a déclaré le rapporteur

Paris, 27. — M. Abel Gardey, dans son rapport général sur le budget de 1939, étudie d'abord les décrets-lois pris par le gouvernement et constate que les rapatriements importants de capitaux qui se sont manifestés au lendemain de la publication du plan gouvernemental ont permis au Trésor de se procurer à bon compte les capitaux nécessaires et que le bénéfice de l'opération de réévaluation est encore intact à la disposition de la Tresorerie.

Les besoins de la Trésorerie sont assurés

Examinant ensuite la situation financière, M. Gardey évalue à 9 milliards 1/2 le déficit du budget de 1938. En ce qui concerne le budget extraordinaire, il prévoit que les paiements effectifs représenteront environ 20 milliards sur les 23 milliards auxquels s'élèvent les crédits du compte des investissements.

« Grâce au produit de la récente réévaluation, écrit M Gardey, les besoins de la Trésorerie jusqu'à la fin de l'année sont aujourd'hui très largement assurés. Il est même à prévoir que le Trésor pourra, si aucune crise nouvelle d'ordre intérieur ou d'ordre international ne vient troubler l'œuvre entreprise, passer les premiers mois de 1939 sans faire appel au marché des capitaux et il n'est pas superflu de faire ressortir tout le prix qui s'attache du point de vue économique à ce que cette attente puisse se réaliser.

Le budget de 1939

D'après les propositions de la Commission des Finances du Sénat, le projet de budget pour 1939 se présente ainsi : recettes : 66.203 millions, crédits : 66.116 millions, excédent de recettes : 87 millions.

Mais le rapporteur, souligne que tous les calculs de recettes effectués supposent que la situation économique générale de 1939 sera au moins égale à ce qu'elle est à l'heure présente. Or, le plan du gouvernement comprend tout d'abord un recours massif à l'impôt et cette charge nouvelle s'ajoutant à un prélèvement fiscal que l'on s'accordait généralement à considérer comme atteignant déjà la limite des capacités contributives de la Nation, crée le risque de voir le fardeau fiscal épuiser l'économie et empêcher son essor. En fait il y au décalage entre l'effet immédiat des mesures prises pour l'amélioration des conditions de la production, le dégagement du marché des capitaux, l'extension du crédit et les répercussions de l'alourdissement de l'impôt qui ne se feront pleinement sentir que dans quelques mois. Tout le sort du budget de 1939, tout le succès du plan gouvernemental se jouera pendant ce délai.

De larges appels au crédit seront encore lancés

Dans l'ensemble, M. Gardey confirme les évaluations du gouvernement en ce qui concerne les besoins du trésor avant l'intervention des décrets-lois. Il estime par contre que l'allègement résultant des réductions de dépenses n'excédera guère de la moitié du chiffre escompté.

Quant à la plus-value espérée de l'application des réformes économiques, elle dépendra du succès de l'expérience en cours. En tout état de cause, de larges appels au crédit devront encore être lancés. Pour que le marché y réponde facilement, il est indispensable que le redressement amorcé se poursuive et s'amplifie.

La situation monétaire

Le rapporteur examine alors la situation monétaire. Il se félicite du retour des capitaux, puis constate que l'accroissement du revenu national par la restauration de notre économie reste indispensable et urgent.

« La France est encore maîtresse de ses destins, conclut M. Gardey. Sans se lancer dans des aventures pleines de périls, qu'elle réveille son amour traditionnel de la tâche bien faite, qu'elle se reprenne à entreprendre à tirer parti de ses qualités d'initiative et d'ingéniosité, qu'elle accepte les sacrifices momentanément nécessaires, qu'elle s'attache à remettre de l'ordre dans les esprits, à rétablir le jeu normal de ses institutions, elle ne tardera pas à surmonter les difficultés du moment et à recueillir les fruits de son courageux effort.

EN ALLEMAGNE, ON PRÉVOIT DÉJA QU'IL FAUDRA DES MÉDECINS POUR LES COLONIES

Berlin, 27. — Le führer des médecins allemands, le docteur Wagner, adresse dans l'organe corporatif « Deutsches Afrzteblatt », un appel aux médecins désireux de servir dans les colonies.

Pour le cas d'un rattachement des colonies allemandes, dit cet appel, on aura besoin de médecins préparés à une activité éventuelle dans le service colonial.

AU CHILI

LE GOUVERNEMENT DE FRONT POPULAIRE EST CONSTITUÉ

Huit généraux ont été mis à la retraite et la plupart des membres du corps diplomatique vont être remplacés

Santiago du Chili, 27. — Le nouveau gouvernement de Front populaire est constitué. Ses premières mesures ont été la mise à la retraite de huit généraux et le renvoi de la plupart des chefs de bureaux et sous-secrétaires de ministères. Les trois quarts des membres du corps diplomatique seront remplacés.

Les nouveaux ministres se réuniront vendredi en Conseil et examineront le remplacement des ambassadeurs et des ministres à l'étranger.

PRÈS DE SAINT-DIZIER

UNE LOCOMOTIVE HEURTE UNE AUTO qui s'écrase en feu contre un mur

Les quatre occupants s'en tirent miraculensement avec des blessures légères

Vitry-le-François, 27. — Au passage à niveau de la route de Bar, près de la gare de Saint-Dizier (Haute-Marne), une automobile conduite par M. Charles François, cultivateur, à Thiebleme(nt (Marne), dans laquelle avaient pris place sa femme et ses deux enfants, est entrée en collision avec la locomotive d'un train de voyageurs venant de Joinville (Haute-Marne).

Sous la violence du choc, la voiture fit demi-tour sur elle-même, monta sur le trottoir de l'avenue et alla s'écraser en flammes contre un mur. Les quatre occupants de l'automobile ne furent heureusement que légèrement blessés et purent regagner leur domicile après avoir reçu des soins à l'hôpital.

PRÈS D'ÉPINAL

DEVENU FOU, un sergent assomme son camarade à coups de marteau

Le meurtrier a été retrouvé errant dans la forêt

Epinal, 27. — A Bruyères, au cours d'une crise de folie, le sergent Carduhac, du 5e B.C.P., a assommé à coups de marteau son camarade, le sergent Kraemer qui, le crâne fracturé s'est écroulé sur le sol, perdant son sang en abondance.

La victime, originaire de Haguenau, a été dirigée d'urgence sur l'hôpital d'Epinal, où son état a été jugé désespéré.

Le meurtrier a été retrouvé errant dans la forêt de Grandvillers.

LES OBSÈQUES du Général Féquant ont eu lieu hier à Paris

Paris, 27. — Les obsèques du général Féquant, ancien chef d'Etat-major général de l'armée de l'Air, inspecteur général technique de l'Air, grand officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, ont été célébrées ce matin, à dix heures, en l'église Saint-François-Xavier, en présence d'une nombreuse affluence.

La levée du corps a été faite et l'absoute donnée par le chanoine Chevrot, curé de la paroisse.

Le deuil était conduit par la veuve et les deux fils du défunt.

On remarquait dans l'assistance : MM. Guy La Chambre, ministre de l'Air ; le représentant du ministre de la Défense nationale; Robert Delattre, représentant le ministre de l'Education nationale ; le commissaire de l'armée Patou, représentant M. Campinchi, ministre de la Marine ; Mme Achille Villey ; MM. le capitaine Bonhomme, représentant le maréchal Pétain ; le capitaine de Corcelles, représentant le maréchal Franchet d'Espérey ; le général Denain, ancien ministre de l'Air ; les généraux Gamelin, chef d'état-major général; Georges, chef d'état-major général adjoint de l'armée ; Colson, chef d'état-major de l'armée ; Billotte, gouverneur militaire de Paris ; Gouraud, ancien gouverneur ; Nollet, grand chancelier de la Légion d'honneur.

A l'issue de la cérémonie, un discours a été prononcé par le général Vuillemin, chef d'état-major général de l'armée de l'Air. Les troupes composées du 2e régiment aérien, du 1er régiment d'aviation, du 21e colonial, du 32e régiment d'artillerie, ont ensuite défilé devant le cercueil, sous le commandement du général Géjart. Le cercueil a été déposé dans le caveau de l'église.

Celles de M. Morain, ancien préfet de police

Paris, 27. — Les obsèques de M. Morain, préfet de police honoraire, commandeur de la Légion d'honneur, ont été célébrées ce matin à 11 h. en la basilique métropolitaine de Notre-Dame. La levée du corps a été faite par le chanoine Brot, archiprêtre de Notre-Dame et l'absoute donnée par le chanoine Malingand, grand pénitencier du diocèse.

LE TIRAGE de la Loterie Nationale

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Paiement des lots

Le Service des Emissions du Trésor (Pavillon de Flore) paiera :

1. A partir du 28 décembre 1938, les lots de 1.000 fr., de 220 fr., et ceux de 110 francs.

2. A partir du 3 janvier 1939 les lots de 5.000 fr. et au-dessus.

Les caisses publiques désignées ci-après :

Recette Centrale des Finances de la Seine et Recettes-perceptions ;

Trésoreries Générales, Recettes des Finances et Perceptions ;

Bureaux de Poste des chefs-lieux de départements, d'arrondissements et de canton et tous autres suffisamment importants désignés à cet effet ;

Trésorerie Générale, Paieries Principales et Paieries de l'Algérie ;

Trésoreries Générales de la Tunisie et du Maroc paieront à partir du 3 janvier 1939 les lots de 1.000 fr., 220 fr. et 110 fr. Pour les autres lots, les billets seront déposés contre récépissé à compter de la même date et le paiement aura lieu à partir du quinzième jour suivant le dépôt.

Tous les billets gagnants présentés au paiement après le 27 juin 1939 seront annulés. Seront annulés également les billets déposés pour vérification au plus tard à cette date, mais dont le paiement aura été demandé après le 27 août 1939 (Règlement inséré au Journal Officiel du 3 avril 1938).

LE TRÈFLE VERT ET OR

continue ses chances avec le GROS LOT de

500.000 fr.

réparti en DIXIÈMES dans notre région (souche exposée 62, rue Faidherbe, à Lille)

POUR VOS ETRENNES

gagnez aussi un gros lot à la

BANQUE M. ROY

qui vient encore de faire tant d'heureux !

LA MORT DE M. VANDERVELDE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

C'était un orateur extraordinairement doué, son éloquence très académique, était servie par un organe d'une beauté prenante et d'une puissance considérable. Professeur, économiste, orateur, M Vandervelde avait été élu député de Charleroi en 1894 et il l'était resté depuis. Il était devenu le chef véritable du parti ouvrier belge, à tel point qu'on l'appelait familièrement « le patron ».

Dans toutes les classes de la société, sa mort est regrettée. M. Max, bourgmestre de Bruxelles, écrit au « Peuple » : que « si sa perte est immense pour le Parti socialiste, elle est grande aussi pour le pays ».

M. Paul Hymans, ancien ministre libéral, écrit aussi « qu'il a été l'expression la plus puissante du grand mouvement social qui, débutant à la fin du dernier siècle, a fait de la Belgique une démocratie. Sa réputation était européenne. Le pays perd une noble et grande figure politique et parlementaire.

M. Spaak, premier ministre, a prononcé au Sénat l'éloge funèbre du disparu en même temps que M. Moyersoen, président, et M. Vinck, président du groupe socialiste. Les trois orateurs ont salué le chef du Parti Socialiste qui vient de partir.

Mais il n'avait pas joué seulement un grand rôle dans la classe ouvrière belge, il l'avait joué aussi dans l'Internationale dont il était devenu président.

A la suite des dissensions qui avaient frappé les socialistes français, c'est lui qui eut l'idée de convoquer à Bruxelles, en 1891, deux congrès représentant les différentes fractions du socialisme français, de façon à pouvoir réaliser une unité qui ne se fit que beaucoup plus tard sous l'influence de Jaurès et de Renaudel.

Dans la classe ouvrière belge, le deuil est total. Les vieux ouvriers, dans les corons des charbonnages, et dans les usines métallurgiques pleurent. Le drapeau rouge a été mis en berne à toutes les Maisons du Peuple du pays.

M. Vandervelde avait été nommé ministre sans portefeuille au mois d'août 1914, lorsque la classe ouvrière se joignit à tout le peuple belge pour se défendre contre l'agression allemande. Ce n'est qu'en 1916 qu'il devint ministre à portefeuille. Il fut aussi nommé ministre d'Etat, c'est-à-dire conseiller de la Couronne.

Ses funérailles auront lieu vendredi, à 13 heures, mais le corps sera transféré à la Maison du Peuple de Bruxelles jeudi, à 11 heures, et la foule sera admise à défiler jusque 21 heures jeudi et depuis 7 heures du matin vendredi.

Un seul discours sera prononcé par M. Louis Debrouckère, qui parlera au nom de toutes les organisations socialistes et syndicales belges et au nom de l'Internationle Socialiste dont il est le président.

M. Vandervelde sera enterré au cimetière de Bruxelles.

Parmi les visites à la maison mortuaire, signalons celle de M. Gazel, conseiller à l'ambassade de France à Bruxelles.

Les condoléances du Roi

Bruxelles, 27. — Dès qu'il a appris la mort de M. Vandervelde, le roi a envoyé un télégramme de condoléances à Mme Vandervelde. D'autre part le souverain a chargé un de ses aides de camp, le général Six, d'aller saluer la dépouille mortelle.

Un télégramme de M. Del Vayo

Barcelone, 27. — M. Alvarez Del Vayo, ministre des Affaires étrangères, a adressé le télégramme suivant à Mme Vandervelde :

« Profondément attristé par la mort du très cher Vandervelde, grand européen, grand socialiste et un des meilleurs amis de l'Espagne. Recevez l'expression de ma très grande douleur que tout le peuple espagnol partage. »

La nouvelle de la mort du leader belge a été accueillie avec émotion dans la région valenciennoise

La nouvelle de la mort de M. Vandervelde, colportée hier dans la région de Valenciennes a provoqué une vive émotion. L'ancien président de l'Internationale Ouvrière et homme d'Etat belge était bien connu à Valenciennes et environs où il est venu à différentes reprises et notamment à Condé où il comptait de chaudes amitiés.

M. Vandervelde avait été reçu à Valenciennes, entre autres circonstances en 1927, M. Thiery, maire et ses adjoints : MM. Pierre Costa, Lacombiez firent visiter au leader socialiste belge, le musée de Valenciennes, auquel il prit grand intérêt, car il était fervent ami des arts aussi revint-il à plusieurs reprises incognito à Valenciennes pour aller encore admirer les œuvres du musée. C'est un grand ami du Hainaut français qui disparaît avec M. Vandervelde.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 28 décembre 1938. — 362e jour de l'année. — Soleil : lever à 7 h. 46 ; coucher à 15 h. 56. — Lune : lever à 10 h. 45 ; coucher à 23 h. 07. — Saints Innocents.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 27 décembre, à 17 h. 45 :

Baromètre : 757 m/m 7 ; baisse depuis la veille, à 15 h. 30 : 10 m/m 1. — Thermomètre : fronde + 2.0 ; minima — 2.4 ; maxima + 5.2. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 15 h. 30, par la neige : 4 m/m 4. — Direction du vent : Nord-Nord-Ouest ; force : faible. — Direction des nuages : Nord. — Etat du ciel : très nuageux.

Prévisions pour la journée d'aujourd'hui : un peu froid, quelques giboulées.

DEUIL. — Nous apprenons le décès de notre excellent confrère, **M. Charles LIAGRE**, secrétaire général de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord.

M. Charles Liagre était né à Loos-lez-Lille le 24 juin 1868. Après avoir fait ses études au collège de Bailleul, il se consacra au journalisme et collabora durant de nombreuses années au Journal « La Croix ».

Passionné d'histoire et principalement d'histoire régionale, M. Liagre publia plusieurs ouvrages sur la région du Nord, dont « **L'Abbaye de Loos** », « **Cinquante maisons de Lille** », « **Le Culte de Notre-Dame de Grâce à Loos** » et, pendant la guerre, « **Les Roseaux sous la Tempête** », etc... Il était membre de la Commission historique du Nord et officier d'Académie.

Nous adressons à la famille de M. Liagre nos bien sincères condoléances.

JEUX D'ESPRIT

pour s'amuser en famille...

Une évocation de l'infini

Quelle est l'expression arithmétique représentée par trois chiffres qui correspond à un nombre gigantesque lequel, composé de 368 millions de chiffres, ne nécessiterait pas moins de 20 ans de travail pour l'écrire ?

Vous trouverez la réponse plus loin

M. GEORGES DOOGHE VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ DU NORD DE LA FÉDÉRATION D'E. P ET DE P. M. EST NOMMÉ CAPITAINE DE RÉSERVE

Au « Journal Officiel » du 22 décembre, nous relevons la nomination au grade de capitaine de **M. Georges Dooghe**, inspecteur chargé des examens du permis de conduire et expert près des tribunaux.

Le capitaine Dooghe est le vice-président du comité du Nord de la Fédération Nationale d'Education physique et de P. M. de France et des Colonies, il est, de plus, président de la commission de motorisation de ce comité.

M. G. DOOGHE

Nos lecteurs savent qu'elle activité déploie cette commission de motorisation qui donne aux jeunes gens qui se destinent aux armées motorisées, toutes les connaissances techniques et pratiques et dont le succès aux examens, dépasse toutes les espérances.

Sous l'impulsion du capitaine Dooghe, les cours organisés à Lille, Armentières, Tourcoing, Wattrelos, Le Cateau, Douai, sont en pleine activité, plus de 350 élèves les suivent assidûment avec le plus grand intérêt.

Une fois de plus, nous constatons que l'éducation militaire de nos jeunes gens est placée en de bonnes mains et c'est avec plaisir que nous nous joignons aux nombreux amis et collaborateurs du capitaine Dooghe pour lui adresser nos plus chaleureuses félicitations

UN OUVRIER EST ÉCRASÉ PAR LA CABINE D'UN PONT ROULANT AUX USINES ESCAUT-ET-MEUSE, A ANZIN

Un pénible accident, qui a couté la vie à un brave ouvrier, s'est produit mardi matin à l'usine B des usines Escaut-et-Meuse, à Anzin. En voulant déboucher la cheminée d'un poêle de bureau, il a été écrasé par la cabine d'un pont roulant.

Le poste de 6 heures du matin venait de se mettre au travail, M. Adhémar Mire, 52 ans, manœuvre, demeurant, à Saint-Saulve, était occupé à activer un poêle dans un bureau situé à l'intérieur de l'usine, comme le tirage s'effectuait mal, M. Mire monta sur le toit du bureau pour voir ce qui se passait. Il était occupé au débouchage de la cheminée, lorsque survint un pont roulant, dont la cabine est placée de telle sorte que le conducteur ne put apercevoir la manœuvre et le malheureux fut coincé entre la cabine et un pylone et écrasé.

Des témoins se portèrent à son secours et le transportèrent immédiatement à l'infirmerie de l'atelier où M. le Dr Taquet, venu pour lui donner des soins ne put que constater le décès.

Cet accident a causé une vive émotion parmi les nombreux amis de la victime qui jouissait de l'estime de tous.

UNE DÉLÉGATION DE TRAVAILLEURS DU BATIMENT A LA PRÉFECTURE

Une délégation de travailleurs du Bâtiment, conduite par MM. Porreye, secrétaire de l'U. D. ; Guilloton, secrétaire de la Bourse du Travail de Lille ; Paquet, délégué régional du Bâtiment, s'est rendue mardi à la Préfecture du Nord.

Elle a été reçue par M. Gabriel, chef de cabinet adjoint de M. le Préfet à qui elle a exposé la triste situation de nombreux ouvriers du Bâtiment réduits au chômage forcé par suite des rigueurs de la température.

La délégation a demandé que ces ouvriers, chômeurs forcés, bénéficient partout de secours de chômage.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX